

Quatre jours de débats et d'échanges pour les congressistes du SNPI à Marseille.

C'est près d'une soixantaine d'adhérents du SNPI-FSU qui se sont retrouvés à Marseille du 8 au 11 mars pour débattre des orientations de leur syndicat pour les deux années à venir. Dans un contexte d'incertitudes politiques où s'affrontent des conceptions très divergentes sur les services publics et la politique éducative, ce fut l'occasion de réaffirmer l'engagement du SNPI dans la défense d'une fonction publique disposant des moyens nécessaires à ses missions et dans la conception d'une action publique d'éducation nationale centrée sur la démocratisation de l'accès aux savoirs.



Revendications

Un congrès syndical est évidemment le moment de l'expression de revendications salariales et statutaires. Le congrès a réaffirmé et mis à jour les revendications du SNPI : revalorisation du traitement, de la grille indiciaire et de ses conditions d'accès, égalité pour l'indemnité éducation prioritaire, revalorisation des indemnités, ...

Il est temps que soit prise en compte la baisse du pouvoir d'achat qui caractérise notre situation depuis maintenant trop longtemps !

Annnonce a été faite aux congressistes d'une volonté de l'ensemble des syndicats d'inspectrices et inspecteurs d'engager très prochainement une action intersyndicale pour dire que notre situation matérielle (charge professionnelle, organisation du travail, rémunération et déroulement de carrière) doit devenir une priorité accrue pour le ministère de l'Éducation nationale.

Missions

La circulaire de décembre 2015 sur les missions et la réforme en cours de l'évaluation des enseignants ont incité le congrès à reformuler une bonne partie de la motion « missions ». Prenant acte de la nécessité de transformer le système éducatif pour davantage de démocratie, de justice et d'efficacité, le SNPI-FSU a réaffirmé que les modalités de l'inspection doivent évoluer, notamment pour permettre de construire avec les enseignants et les équipes enseignantes les finalités et les modalités de l'évaluation des pratiques individuelles et collectives comme celles de la formation continue. Il fallait aussi questionner l'articulation de ces

nouvelles modalités avec les fonctions nécessaires de pilotage, d'inspection et de contrôle de la conformité réglementaire.

Cette évolution de l'inspection nécessite de penser l'accompagnement et l'évaluation dans la perspective de la promotion d'un système scolaire égalitaire permettant l'accès à une culture commune émancipatrice. Un mandat d'études a été donné à la CAN pour animer ce travail de réflexion.

Second degré

Le SNPI a affirmé sa volonté de développer son action avec les collègues du second degré. Les enjeux sont considérables dans une période où certains projets politiques proposent des transformations radicales. L'augmentation des représentants du second degré à la Commission administrative nationale du SNPI-FSU permettra une prise en compte plus efficace des préoccupations des collègues du second degré.

Avenir des circonscriptions

Les évolutions envisagées par le rapport de l'IGEN (2015-015) ne cessent de questionner les inspectrices et les inspecteurs chargés de circonscription de premier degré. Elles ne peuvent être envisagées à la seule mesure d'hypothétiques améliorations des conditions de travail mais doivent être interrogées dans leurs perspectives d'évolution politique du service public d'éducation. Les débats ont acté la complexité de la question et ont engagé le SNPI dans le travail réflexif nécessaire pour prendre en compte l'ensemble des conséquences des évolutions envisagées par le rapport de l'IGEN.

Conditions de travail

Nous le répétons depuis de trop longues années : les conditions



de travail des inspecteurs ne cessent de se détériorer. Les conséquences sont graves pour la santé de certains collègues.

Un projet de travail clair et cohérent construit avec la participation des inspecteurs et mis en œuvre dans le cadre de leur responsabilité doit être privilégié à des injonctions successives.

Retraités

La commission « retraités » s'est organisée pour faire vivre un réseau entre adhérents retraités destiné à construire et porter les revendications fédérales et à partager les expériences militantes. Elle cherchera aussi à aider les collègues prochainement retraitables en les éclairant sur les enjeux revendicatifs comme sur les éventuelles difficultés de leurs situations individuelles.

Droit à la scolarisation

Le droit à la scolarisation est pour l'inspecteur un devoir : celui de tout mettre en œuvre dans le cadre de ses missions pour assurer l'effectivité de ce droit. Les congressistes du SNPI-FSU ont voulu le rappeler dans une motion spécifique par laquelle ils engagent leur organisation syndicale à promouvoir le droit à la scolarisation de tous les enfants vivant sur le territoire français, sans aucune discrimination.

C'est pourquoi le SNPI-FSU diffusera toutes les informations utiles à l'exercice de ce droit et soutiendra les inspecteurs qui agiront dans la perspective de son effectivité.

Droits des femmes

Ouvrir un congrès le 8 mars n'aurait pu se concevoir sans qu'il commence en affirmant la volonté du SNPI à contribuer à l'égalité femmes-hommes et à interroger cette revendication au travers des pratiques professionnelles des inspecteurs.

FSU

Le SNPI-FSU a confirmé sa volonté de contribuer au travail fédéral. Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, a appelé notre syndicat à poursuivre cet engagement. La présence et les interventions de représentants locaux et nationaux du SNES, du SNUIPP,



du SNEP, du SNUEP, du SNASUB a permis de réaffirmer la nécessité d'un travail intersyndical notamment sur des questions comme celles de l'évaluation ou du « management ».

25 ans

Le congrès de Marseille était un congrès anniversaire : le SNPI a 25 ans ! L'occasion de réunir presque tous les secrétaires généraux du syndicat et de faire un peu d'histoire !



Marseille

Mais pas question d'être à Marseille sans tenter d'appréhender la ville. Pour ce qui est de la regarder vivre, la météo ensoleillée de cette semaine de mars a offert aux congressistes le plaisir des terrasses du Cours Estienne d'Orves et des ballades autour du Vieux-Port.

Pour aller au-delà de ces premiers regards, une promenade architecturale, une conférence « *Marseille et le cinéma* » et la projection du film « *Marius et Jeannette* » de Robert Guédiguian ont ouvert nos curiosités sur la formidable complexité des territoires marseillais, de leurs habitants et de leurs sociologies.



Marseille
2017

25 ans de représentativité et de réflexion

Patrick BET



A l'occasion des 25 ans du SNPI-FSU, Patrick BET retrace les moments clés de l'histoire du SNPI-FSU. Une histoire traversée par son engagement continu depuis la fondation du syndicat jusqu'à aujourd'hui.

IET (1988-1990) puis IEN-ET (1990-2012), son activité militante l'a conduit à être membre de la CAN de 1995 à 2017, secrétaire général du SNPI-EN fsu de 1997 à 2002 et élu à la CAPN des IEN de 1997 à 2012.

Pour moi, l'histoire du SNPI a débuté en 1988-1989 pendant l'année de formation au Centre de formation des inspecteurs de l'enseignement technique (CFIET) à Cachan : à l'occasion d'une

discussion avec quelques collègues élèves-inspecteurs de l'enseignement technique, dont Roland Ramis et Marc Starek, avait été évoquée la possibilité de création d'un syndicat d'inspecteurs pour aller au-delà de ce que proposaient les syndicats de cette époque sur l'évolution des indices sommitaux, en élaborant des revendications sur l'entrée dans le métier et en conduisant une réflexion sur la place des corps d'inspection dans le cadre des améliorations du système éducatif.

Deux caractéristiques sont à souligner pour le contexte syndical de cette époque pour les personnels d'inspection pédagogique du Ministère :

- d'une part, les corps d'inspection étaient plus nombreux : les Inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale (IDEN)

intervenant auprès des instituteurs, les Inspecteurs de l'enseignement technique (IET) intervenant auprès des enseignants de la voie professionnelle, les Inspecteurs de l'information et de l'orientation (IIO), les Inspecteurs d'académie (IA), les Inspecteurs principaux de l'enseignement technique (IPET).

- d'autre part, le syndicalisme dans le domaine de l'éducation, dominé par la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), connaissait alors de profondes dissensions se traduisant par des exclusions, des départs individuels ou collectifs de cette fédération.

18 juillet 1990, décret statutaire

Le 18 juillet 1990, le ministère publiait le décret regroupant les personnels d'inspection dans deux corps ; des différentes hypothèses qui avaient alors été évoquées, celle qui partageait les personnels d'inspection entre premier et second degrés était écartée au profit d'un regroupement de corps homologues. Le décret statutaire du 18 juillet 1990 créait ainsi le corps des IEN (regroupant les IDEN, les IET et les IIO) et le corps des IPR-IA (regroupant les IA et les IPET).

Aussi, les inspecteurs s'interrogeaient d'autant plus que le nouveau statut des IEN et des IA-IPR modifiait le contour des champs de syndicalisation et que l'unification des corps d'inspection apparaissait envisageable.

Créer un nouveau syndicat

Dans ce contexte, un ancien secrétaire général du Syndicat national des inspecteurs de l'enseignement technique (SNIET), René Jallu, commissaire paritaire national, prit l'initiative d'informer les adhérents de ce syndicat (95% du corps des IET à l'époque !) de projets d'exclusion que préparait la FEN pour son congrès.

Dès août 1992, un petit groupe amorça l'écriture des statuts pour un nouveau syndicat regroupant les IEN et les IPR-IA, ouvert aux Inspecteurs généraux de l'Éducation nationale



(IGEN), et qui aurait comme objectifs prioritaires :

-la création d'un syndicat unitaire commun à tous les corps d'inspection de l'Éducation nationale,

-l'harmonisation des statuts d'IEN et d'IPR-IA,

-la restauration de valeurs syndicales fondamentales : respect de chacun et solidarité pour une gestion égalitaire et sans compromission.

De nombreux inspecteurs furent consultés sur ces futurs statuts et un bureau provisoire fut constitué, composé de René Jallu (IET), Bernard Galivel (IET), Daniel Harranger (IET), Jacques Leblanc (IET), Marc Starek (IET) et Jean-Pierre Vinel (IET).

Le 6 octobre 1992, se tenait à Créteil le congrès de la FEN qui a marqué l'éclatement de cette fédération qui a alors prononcé l'exclusion de deux syndicats d'enseignants, le SNES et le SNEP.

Le 10 octobre 1992, Marc Starek déposait à Amiens les statuts du Syndicat national des personnels d'inspection de l'Éducation nationale (SNPIEN). Rapidement, 90 inspecteurs adhèrent au SNPIEN : surtout des ex-IET, mais aussi des IPR et des ex-IDEN

Le premier Congrès national eut lieu le 6 février 1993 à Paris.

La première Direction nationale du syndicat élue fut alors composée de Roland Ramis, secrétaire général, Bernard Galivel et Marc Starek, secrétaires nationaux, Jacques Leblanc, trésorier



national, Monique Belhache, trésorière nationale adjointe.

La Commission administrative nationale comprenait aussi Yvette Barbey, Yves Baubion, Claude Galivel, Marie-Françoise Guyon, Daniel Har-

ranger, René Jallu et Jean-Pierre Vinel.

Le SNPIEN reçut l'aide matérielle et morale d'autres syndicats tels que le SNES ou le SNETAA.

En avril 1993, le SNPIEN participait à la création de la FSU en tant que membre fondateur de cette nouvelle fédération, après approbation par 96 % des adhérents.

Et, tout naturellement, le nom du syndicat évolua pour devenir le SNPI-EN fsu.

En 1994, le SNPIEN présentait une première liste de candidats pour les élections professionnelles des IEN et obtenait un siège sur les quatre à pourvoir, installant sa représentativité et dérangeant le fonctionnement du dialogue entre les représentants de l'administration et les élus de l'autre syndicat qui, d'unique passait au statut de majoritaire. Le SNPIEN imposa ses déclarations préalables lors des CAPN en indiquant clairement les principes et les valeurs que ses élus défendaient dans l'examen des situations individuelles. L'administration acceptait alors la présence d'experts proposés par les élus, ce qui nous permit d'être souvent quatre participants pour le SNPI, sur le motif que cette présence était nécessité par les différentes spécialités d'IEN que traitait la CAPN.

Le SNPIEN fit ensuite liste commune avec le SNIPRIA pour les élections professionnelles des IPR-IA ; c'est ainsi que le SNPIEN fut pendant de nombreuses années le seul syndicat représenté en CAPN des IEN et en CAPN des IPR-IA.

Quelques points saillants...

De ces 25 ans de participation au fonctionnement du SNPI, je retiens quelques points saillants. Tout d'abord, la volonté a toujours été maintenue d'inscrire la représentation syndicale des inspecteurs dans le cadre plus large de la défense et de l'amélioration du service public d'enseignement et de formation, en travaillant avec les syndicats des autres personnels concernés et

c'est le fonctionnement fédéral au sein de la FSU qui a permis cela, tout en assumant de représenter des personnels d'encadrement.

Ensuite, si l'évolution progressive des grilles indiciaires a permis de confirmer une égale dignité entre les corps d'inspection, c'est surtout la contribution du SNPI à clarifier les conditions d'avancement des inspecteurs que je tiens à souligner, car l'utilisation depuis plusieurs années par l'administration de critères classants pour l'établissement des tableaux d'avancement est due pour une large part aux argumentaires rigoureux avancés par le SNPI et a permis d'abandonner les propositions discrétionnaires qui avaient cours précédemment en mettant en évidence que l'immense majorité des inspecteurs assure correctement ses missions.

Il m'apparaît également que l'organisation des inspecteurs pédagogiques en collèges académiques a été de nature à reconnaître leur compétence collective auprès des recteurs tout en maintenant un lien fonctionnel avec l'Inspection générale, même si des disparités demeurent selon les académies et selon que l'on intervienne sur le premier ou le second degré.

Enfin, je me réjouis de ce que le SNPI-FSU ait soutenu le maintien du principe du recrutement des inspecteurs dans les différents corps auprès desquels ils ont à intervenir, pour contrer des projets de corps unique d'inspection limité aux seuls IA-IPR et au seul vivier de recrutement de ce corps, notamment lorsqu'il fut proposé de recruter les inspecteurs pédagogiques par une épreuve d'admission inspirée du grand oral de l'ENA ! La compé-

tence des évaluateurs et formateurs que nous sommes m'a toujours paru devoir reposer sur une expérience effective pour être crédible.

Marseille... 25 ans

Après 25 ans d'existence, le SNPIEN, devenu SNPI-EN fsu puis SNPI-FSU, a tenu à Marseille un congrès riche de réflexions et de propositions qui a élu une commission administrative nationale renforcée.

Cette nouvelle CAN aura, dans les prochains mois, à défendre la position particulière de notre syndicat combinant la réflexion sur l'engagement fédéral pour l'amélioration du système national d'éducation et de formation avec celle portant sur les conditions d'intervention des personnels d'encadrement pour contribuer à cet objectif.



De par sa formation d'architecte, Patrick BET est le guide idéal des promenades architecturales proposées aux congressistes. Ici, à Marseille, lors du congrès 2017.

Marseille
2017

8 mars : droits des femmes



Ouvrant les travaux du congrès, le 8 mars, Pascale Moullet, secrétaire générale adjointe, rappelait que le chemin vers l'égalité hommes-femmes était encore long, y compris dans notre propre institution. Citant les objectifs de la loi de 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, elle affirmait notre responsabilité d'inspecteurs et de militants à contribuer à lutter contre les discriminations et à construire l'égalité.

« Notre syndicat est un syndicat engagé dans la lutte contre les discriminations, ainsi qu'en témoignent sa charte et les modifications régulières de celle-ci, dont la dernière visait à préciser une position plus explicite sur le harcèlement, dont on sait que les femmes sont les premières victimes. »

Pascale Moullet a incité nos collègues à être vigilants dans leurs pratiques professionnelles et à accompagner les enseignants dans la lutte contre les stéréotypes et afin que toutes les égalités progressent.

« C'est le sens de notre engagement au SNPI, à la FSU pour un syndicalisme de transformation sociale. Parce que nous sommes des citoyennes et citoyens inspectrices et inspecteurs syndiqué(e)s et que cela a du sens dans notre engagement en tant qu'hommes et femmes, syndiqués, syndicalistes, investis, portant des valeurs d'égalité et de respect... »